CALLIGEE

SCIENCES ET TECHNIQUES GEOLOGIQUES

DIEPPE MARITIME

NOTE COMPLEMENTAIRE EN REPONSE A LA CONSULTATION DES SERVICES

DOSSIER DE DUP DU CAPTAGE DE LONGUEIL (0427X0054)

LONGUEIL (SEINE-MARITIME)

RAPPORT N10-76277-F

N° rév.	Rédaction	Visa	Vérification	Visa	Intitulé des révisions	Date d'application
1	Aurélie RICAUD		Aurélie RICAUD		Première édition	24 mars 2016
2	Aurélie RICAUD		Aurélie RICAUD		Mise à jour § 2.4	3 juin 2016

CALLIGÉE - SIEGE SOCIAL
Site Atlanpole - Ecole Centrale
1, rue de la Noë - C.S. 82118
44321 NANTES CEDEX 3
Tél. 02 40 14 33 71 - Fax 02 40 14 33 72
E-mail : nantes@calligee.fr

CALLIGÉE SUD OUEST
Le Prologue 2
71, rue Ampère
31670 LABEGE
Tél 05 62 24 36 97 - Fax 05 61 39 07 28
E-mail : toulouse@calligee.fr

SAS CALLIGEE au capital de 50 000 € - RCS Nantes B 381 052 471 - SIRET 381 052 471 00020 - APE 7490 B - TVA Intracommunautaire : FR 09 381 052 471

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION 4

2 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS COMMUNS AU DEUX CAPTAGES 5
- **2.1 - PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN) 5**
- **2.2 - DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE 5**
- **2.3 - VOLUMES DEMANDES ET BESOINS 6**
- **2.4 - ENTITE HYDROGEOLOGIQUE ET RESEAU DE DISTRIBUTION 8**
- **2.5 - INTERCONNEXIONS 9**
- **2.6 - MODALITES D'INFORMATION EN CAS DE POLLUTION 9**
- **2.7 - COUT DES ETUDES MENEES A CE JOUR 10**
- **2.8 - COMMUNES CONCERNEES PAR LE PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE 10**
- **2.9 - INDICATEURS BEQESU ET BEQESO 10**

3 - COMPLEMENTS SPECIFIQUES AU CAPTAGE DE LONGUEIL 14
- **3.1 - NORME DE LA TURBIDITE 14**
- **3.2 - DIAGNOSTIC DU FORAGE 14**
- **3.3 - LISTE DES PARCELLES 15**
- **3.4 - EVALUATION DU COUT DE MISE EN PLACE DES PERIMETRES 15**

4 - CONCLUSION 16

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Volumes annuels produits aux captages de Longueil et Petit Appeville..... 6
Figure 2 : Volume journalier prélevé aux captages de Longueil et Petit Appeville 7
Figure 3 : Représentation de chaque matériau constituant le réseau de distribution..... 9
Figure 4 : Pluie efficace sur le bassin de la Seine Aval (source AESN, Les rivières de Seine Aval) 11
Figure 5 : Esquisse du bassin d'alimentation du captage 12
Figure 6 : Prélèvements dans le bassin de la Saane et de la Vienne (source DREAL) 13
Figure 7 : Mise à jour de la norme de turbidité pour le suivi de ce paramètre dans le forage de Longueil 14

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Volumes prélevés dans les captages de Longueil et Petit Appeville..... 7
Tableau 2 : Entité hydrogéologique concernée par l'ouvrage de captage 8
Tableau 3 : Linéaire de réseau en kilomètres par nature de matériau..... 8
Tableau 4 : Bilan du coût des études réalisées à ce jour.....10

ANNEXE

Courrier de l'ARS du 7 juillet 2015

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

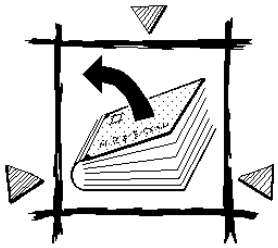

1 - INTRODUCTION

Ce rapport est rédigé suite à la consultation préalable des services instructeurs dans le cadre de la demande de DUP du captage de Longueil (Seine-Maritime).

Le document s'attache donc à répondre aux questions du courrier du 7 juillet 2015 rédigée par l'ARS dans la cadre de la consultation préalable pour l'instruction des DUP de Longueil et Petit Appeville. L'ARS fait notamment des demandes d'informations communes aux deux captages de Longueil et de Petit Appeville, puis des demandes spécifiques à chaque captage.

Pour plus de lisibilité, le présent document reprend chaque point dans l'ordre de formulation du courrier de l'ARS (annexe).

A noter que depuis la réception du courrier, et afin de répondre à l'ensemble des points évoqués, Dieppe Maritime a notamment entrepris des enquêtes complémentaires.

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

2 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS COMMUNS AU DEUX CAPTAGES

2.1 - PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

Dans l'étude préalable est présenté le PPRN de la Sâane prescrit le 23 mai 2001 pour le risque inondation par débordement du fleuve. Ce document est toujours applicable à la date de rédaction de ce rapport.

La révision du document a bien été engagée de manière à intégrer les divers risques que sont le débordement du fleuve, la submersion marine, le ruissellement et la remontée de nappe. Ce document est toujours à l'étude.

2.2 - DEFINITION DE LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude dans le cadre de la réalisation des premières études préalables (BET Horizons) en 1999 a été définie par :

- l'assistant à maitrise d'ouvrage de l'étude, c'est-à-dire par les anciens services de la DDAF de Seine-Maritime (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt),
- et l'ancien maitre d'ouvrage SIAEPA de la région de Varengeville.

Aucun élément quant à la justification de cette aire d'étude n'a été retrouvé.

L'étude de Calligée correspondant à une révision des études préalables, la même zone d'étude a été considérée.

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

2.3 - VOLUMES DEMANDES ET BESOINS

Compte tenu de l'historique d'exploitation annuel entre 2004 et 2014, et l'historique journalier entre janvier 2013 et septembre 2015, le besoin en eau sur les captages est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

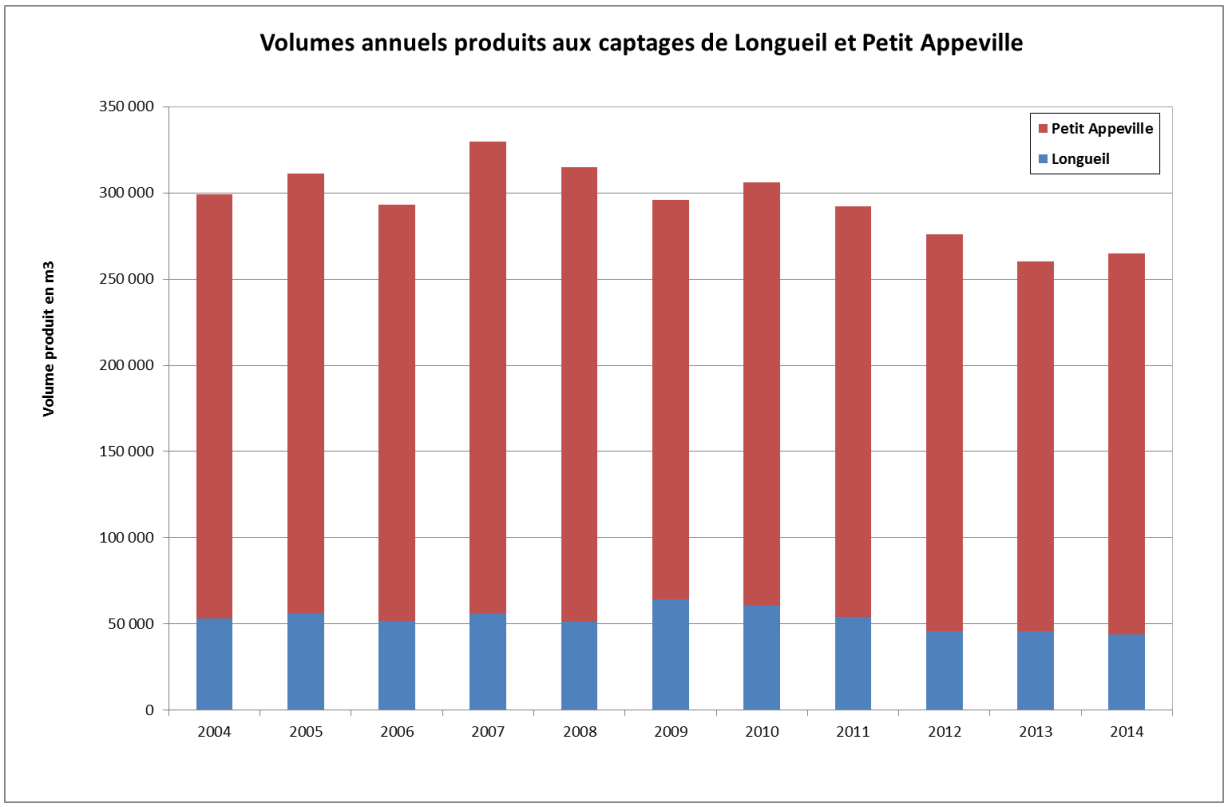

Figure 1 : Volumes annuels produits aux captages de Longueil et Petit Appeville

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

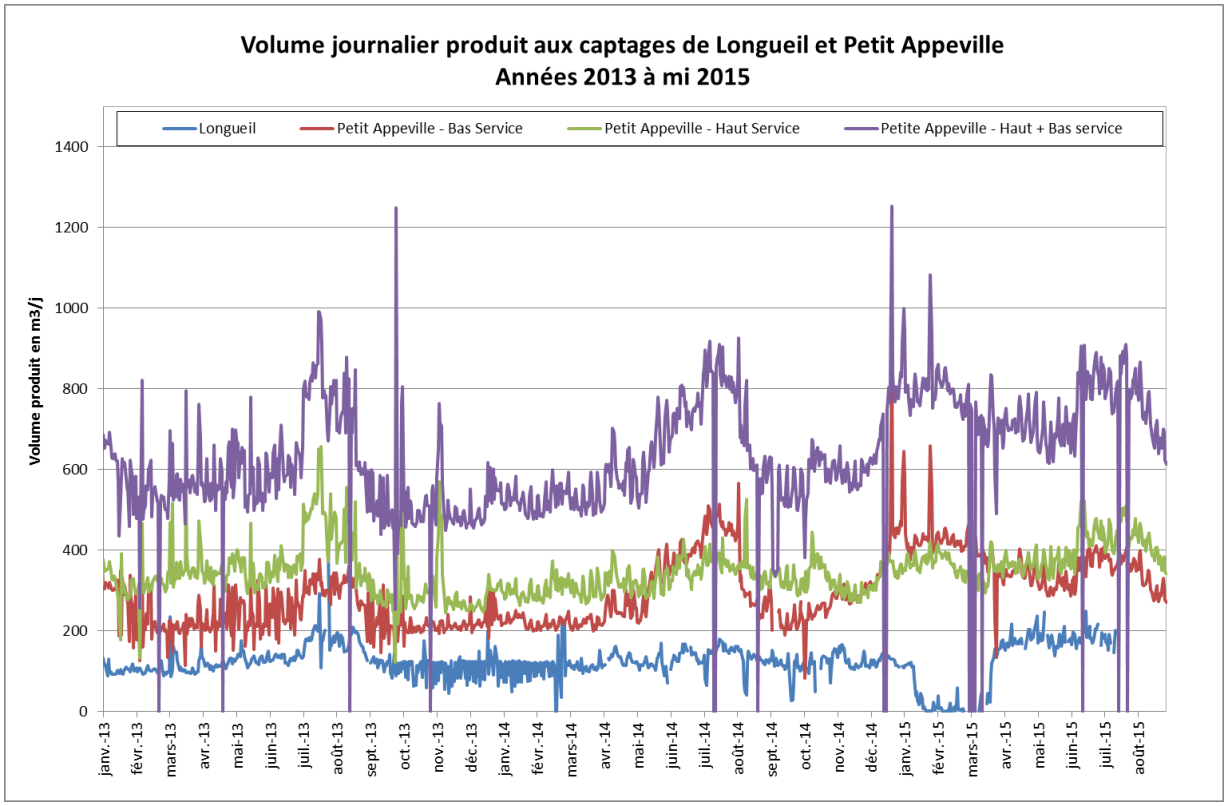

Figure 2 : Volume journalier prélevé aux captages de Longueil et Petit Appeville

Tableau 1 : Volumes prélevés dans les captages de Longueil et Petit Appeville

	Longueil	**Petit Appeville**
Volume annuel moyen (m^3) (2004 à 2014)	53 000	242 000
Volume annuel maximal (m^3) (2004 à 2014)	64 205 (en 2009)	273 661 (en 2007)
Volume journalier moyen (m^3) (2013 à mi 2015)	125	630
Volume journalier en pointe (m^3) (2013 à mi 2015)	300	1 000

D'après le schéma directeur, le besoin en eau moyen sur l'UDI de Varengeville-sur-Mer est évalué à 1000 m^3/j, pour une capacité de stockage de 1400 m^3/j.

Compte tenu de l'historique de prélèvement (Tableau 1), les prélèvements effectifs réalisés sur l'UDI sont en moyenne de 755 m^3/j, et 1300 m^3/j en pointe. A noter que le volume de pointe de 1200 m^3/j, évalué dans le schéma directeur AEP est dépassé seulement 4 fois sur la période de suivi. En revanche, le débit de 1000 m^3/j est dépassé 48 fois sur la même période essentiellement en période d'étiage (juillet/août).

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

Le besoin en pointe de 1200 m^3/j exprimé dans le schéma directeur d'eau potable est cohérent avec la production ces dernières années. C'est pourquoi la demande de prélèvement sur l'UDI de Varengeville porte sur un volume journalier de 1200 m^3 dont :

- 200 m^3 pour Longueil,
- 1000 m^3 pour Petit Appeville.

Enfin, le débit instantané de prélèvement dans l'ouvrage est de 50.4 m^3/h.

2.4 - ENTITE HYDROGEOLOGIQUE ET RESEAU DE DISTRIBUTION

Les caractéristiques de l'entité hydrogéologique concernée par les captages de Longueil et de Petit Appeville sont disponibles dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Entité hydrogéologique concernée par l'ouvrage de captage

Code européen	Code National	Nom de la masse d'eau
FRHG203	HG203	Craie altérée du littoral cauchois

Dans la base de données BDLISA, la craie est identifiée sous le n°121AV01 et porte le nom suivant : Craie du Séno-Turonien du Bassin Parisien du littoral cauchois (bassin Seine-Normandie).

Le réseau de distribution est constitué de divers matériaux récapitulés dans le tableau et figure suivants. A noter que la nature des matériaux d'une partie du réseau n'est pas connue à ce jour (catégorie « autre »).

Tableau 3 : Linéaire de réseau en kilomètres par nature de matériau

> Commune	Fonte ductile	Fonte Grise et/ou Ind.	PEHD	PVC	Autre	Inconnu
HAUTOT-SUR-MER	0	0.1	0.2	13.5	17.6	0
SAINTE-MARGUERITE-SUR-	0	2.2	0	10.7	8.6	0
VARENGEVILLE-SUR-MER	0	1.5	1.1	9.9	12.8	0
Total	0.0	3.8000	1.3	34.1	39.0	0.0

source : rapport patrimonial Veolia

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

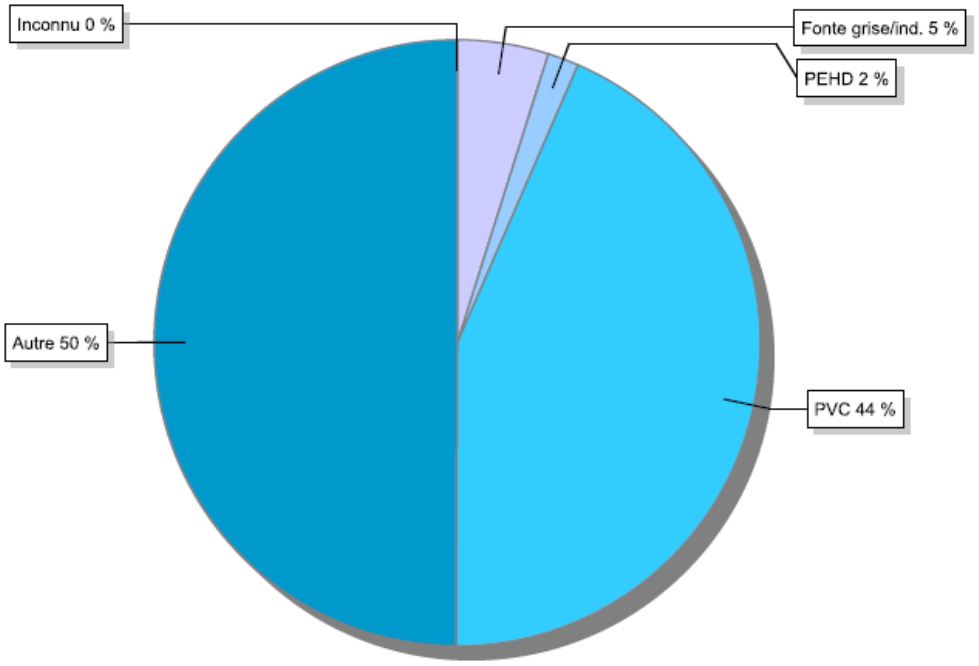

source : rapport patrimonial Veolia

Figure 3 : Représentation de chaque matériau constituant le réseau de distribution

2.5 - INTERCONNEXIONS

Il n'y a pas eu de travaux d'interconnexion sur le réseau depuis la rédaction de l'étude préalable en 2014.

Une incohérence est signalée entre les paragraphes 3.2.4 et 3.4 au sujet de l'interconnexion avec Quiberville. Cette dernière est toujours active et peut être utilisée en cas de secours.

En bref, concernant les besoins de secours ponctuels :

- le forage de Longueuil peut secourir partiellement la commune de Quiberville à hauteur de 125 m^3/j.
- le forage de Petit Appeville peut secourir Sainte-Marguerite-sur-Mer à hauteur de 120 m^3/j et Saint-Aubin-sur-Scie à hauteur de 150 m^3/j.

2.6 - MODALITES D'INFORMATION EN CAS DE POLLUTION

En cas de pollution de la ressource ou de non-conformité de la qualité des eaux, l'exploitant (VEOLIA) envoi par fax et mail sur une adresse générique (service-eau76.eau-no@veolia.com) accessible à l'ensemble des responsables eau potable de la Seine-Maritime.

Véolia informe également l'ARS par téléphone et par mail dans les deux cas précités.

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

2.7 - COUT DES ETUDES MENEES A CE JOUR

Le coût des études menées à ce jour pour la mise en place des périmètres de protection des captages de Longueil et Petit Appeville est précisé dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Bilan du coût des études réalisées à ce jour

Nature prestation	Auteur	Coût
Etudes préalables	BET Horizons	40 000 € TTC environ
Analyses d'eau	Laboratoire F.Duncombe	1 459.49 € TTC
Avis de l'hydrogéologue agréé	O. GRIERE	3 659 € (pas de TVA)
Révision des études préalables / Etat parcellaire / Diagnostic du captage de Longueil	Terragone / Calligée	38 190 € HT

Le montant total est alors estimé à 90 950 € TTC.

Pour mémoire, l'estimation des coûts de mise en place des périmètres de protection des captages de Longueil et Petit Appeville est évaluée à 177 550 € HT.

2.8 - COMMUNES CONCERNEES PAR LE PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

La notice explicative a été mise à jour.

2.9 - INDICATEURS BEQESU ET BEQESO

Considérant :

- une pluie efficace annuelle d'environ 450 mm (PE) et une part d'infiltration en plateau crayeux d'environ 85% soit 382.5 mm (Figure 4) ;
- le bassin d'alimentation minimum du captage assimilé au bassin versant topographique du fond de Longueil, soit une surface d'environ 2.135 km² (A) ;
- l'absence de points d'eau d'après la BSS captant la nappe de la craie dans le bassin d'alimentation ;
- un prélèvement maximum annuel au captage de Longueil de 64 205 m^3 (P, année de référence 2009).

L'indicateur BEQESO peut être calculé par la formule suivante :

BEQESO (%) = P (m3) / (PE x A) (m3) x 100

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

Pour le captage de Longueil, l'indicateur BEQESO est évalué à 6.7 %.

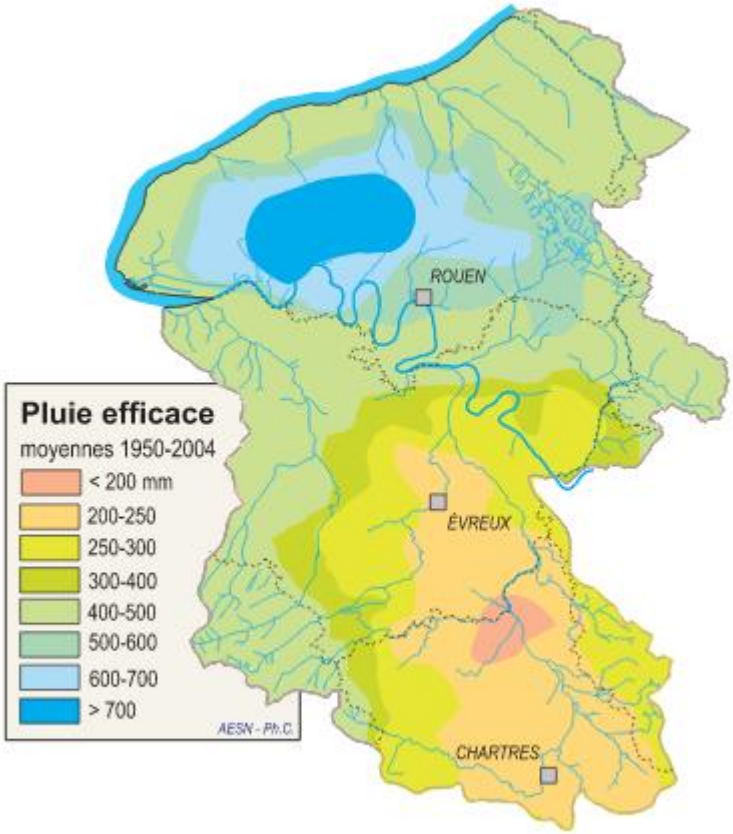

Figure 4 : Pluie efficace sur le bassin de la Seine Aval (source AESN, Les rivières de Seine Aval)

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

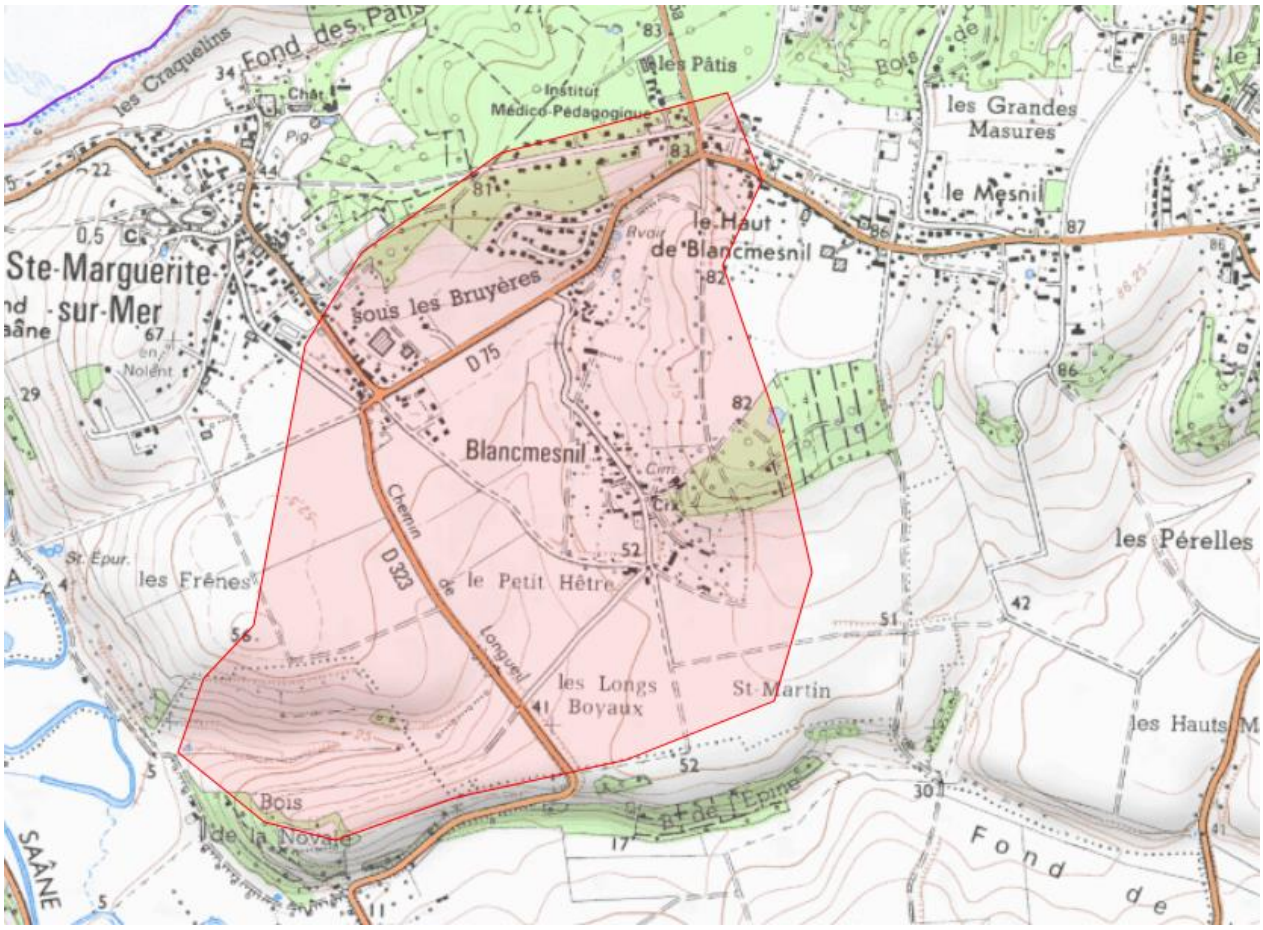

Figure 5 : Esquisse du bassin d'alimentation du captage

Considérant :

- un $QMNA_5$ à Longueil de 2 m^3/s, soit 7200 m^3/h (d'ap. Banque Hydro, février 2016) ;
- un prélèvement maximum annuel au captage de Longueil de 64 205 m^3, soit 7 m^3/h équivalent sur l'année (P, année de référence 2009) ;
- un prélèvement total dans le bassin versant en amont du captage estimé au maximum à 31795 m^3/j soit 1325 m^3/h (Figure 6), et en 2014 à 10422 m^3/j soit 434 m^3/h (source données AESN) ;

L'indicateur BEQESU peut être calculé par la formule suivante :

$$\textbf{BEQESO (\%) = Pr (m}^3\textbf{/h) / QMNA}_5\textbf{ (m}^3\textbf{/h) x 100}$$

Pour le captage de Longueil, l'indicateur BEQESU est évalué à 6.1% (valeur moyenne) et 18.5 % (valeur maximale).

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

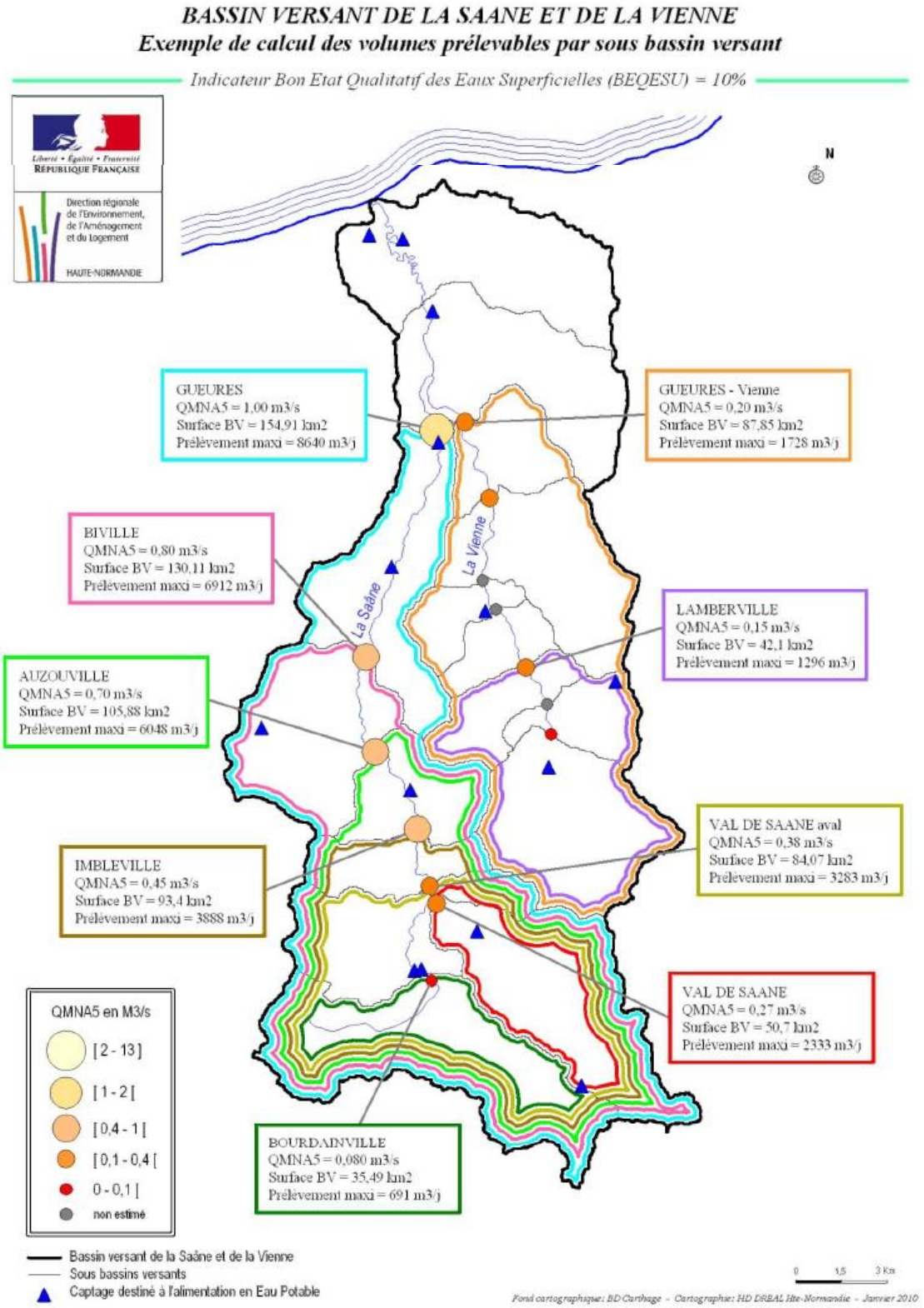

Figure 6 : Prélèvements dans le bassin de la Saane et de la Vienne (source DREAL)

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

3 - COMPLEMENTS SPECIFIQUES AU CAPTAGE DE LONGUEIL

3.1 - NORME DE LA TURBIDITE

La norme de potabilité pour le paramètre turbidité est bien de 2 NFU. La figure 14 du rapport est mise à jour ci-dessous.

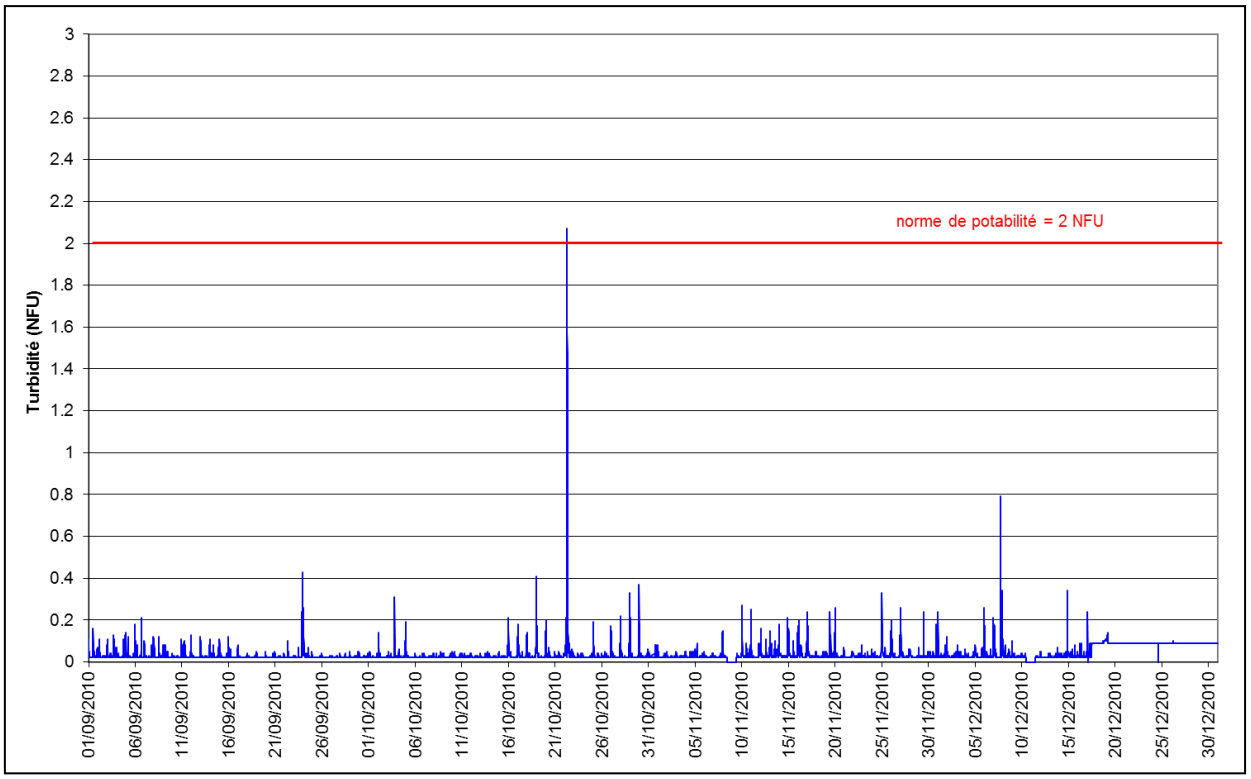

Figure 7 : Mise à jour de la norme de turbidité pour le suivi de ce paramètre dans le forage de Longueil

3.2 - DIAGNOSTIC DU FORAGE

Le diagnostic de l'ouvrage de captage de Longueil indique effectivement la présence de nombreuses concrétions au droit des crépines du forage, notamment à mesure que la profondeur augmente.

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

Le bon état évoqué dans le rapport d'étude préalable et le diagnostic du forage concerne les « appareils de pompage », autrement dit les crépines et hélices de refoulement de la pompe immergée, lesquelles sont propres et dépourvues de concrétions.

3.3 - LISTE DES PARCELLES

Les parcelles 12 à 17 sur la commune de Longueil (PPE) sont effectivement sur la section AC et non ZC. L'erreur a été corrigée dans la nouvelle version de la notice explicative.

3.4 - EVALUATION DU COUT DE MISE EN PLACE DES PERIMETRES

Les parcelles AC5 et AC12 correspondent effectivement à des bâtiments.

Dans la charte d'indemnisation, aucune mention spécifique n'est faite concernant ce type d'occupation du sol, si ce n'est dans certains cas l'obligation de mise aux normes des bâtiments.

Compte tenu des périmètres instaurés sur ces 2 parcelles, seule la parcelle AC5 a fait l'objet d'un calcul d'indemnisation s'élevant à un montant de total de 51.24 €, soit un coût très négligeable au regard du coût global de la mise en place des périmètres de protection évalué à 177 550 €.

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

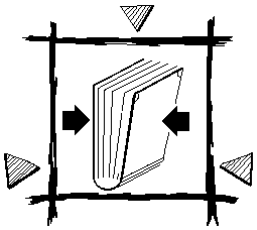

4 - CONCLUSION

Ce rapport est rédigé suite à la consultation préalable des services instructeurs dans le cadre de la demande de DUP du captage de Longueil (Seine-Maritime).

Il reprend point par point les éléments demandés dans le courrier de l'ARS. Ces compléments d'information sont à considérer pour la mise à l'enquête publique du projet.

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

OBSERVATIONS IMPORTANTES

CONDITIONS DE VALIDITE DE L'ETUDE

1 - Le présent rapport et ses annexes (planches, plans hors-texte, etc.) constituent un tout indissociable. Les interprétations erronées qui pourront en être faites à partir d'une communication ou d'une reproduction partielle ne sauraient engager la Société CALLIGEE.

2 - La Société CALLIGEE ne peut être rendue responsable des modifications apportées au présent rapport sans son consentement écrit.

3 - Les conclusions de l'étude sont établies à partir de données, mesures et échantillonnages limités dans l'espace et le temps, qui ne permettent pas de présager d'hétérogénéités naturelles ou artificielles des milieux et de variations temporelles des conditions physiques (météorologie, période hydrologique, occupation des sols, activités anthropiques, etc.).

4 – Les résultats de l'étude sont valables uniquement dans le cadre de la demande et des hypothèses formulées par le Client. Ils ont été établis en fonction des caractéristiques de son projet prévalant au moment où l'étude a été réalisée.

5 - Si, en l'absence de fourniture de l'ensemble des données demandées dans son offre, et à défaut de disposer de données précises spécifiques à la zone étudiée, la Société CALLIGEE a été amenée dans le présent rapport à faire des hypothèses sur le projet, il appartient au Client ou à son Maître d'Œuvre de lui communiquer par écrit ses observations éventuelles sans quoi, il ne pourrait en aucun cas et pour aucune raison être reproché à CALLIGEE d'avoir établi son étude sur la base desdites hypothèses.

6 - Toute modification du projet initial concernant la conception, l'implantation, le niveau ou la taille de l'ouvrage devra nous être signalée. En effet, ces modifications peuvent être de nature à rendre caduque certains éléments ou la totalité des conclusions de notre étude.

7 - L'utilisation de nos résultats pour chiffrer un coût autre qu'estimatif de travaux ou infrastructures ne saurait en aucun cas engager notre responsabilité.

CALLIGEE - Atlanpole - 1, rue de la Noë - C.S. 82118 - 44321 NANTES CEDEX 03
Tél. : 02.40.14.33.71 - Fax : 02.40.14.33.72 - E-mail : nantes@calligee.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE
PREFET DE SEINE-MARITIME

REÇU
15 JUIL. 2015
Rep.

Agence Régionale de Santé Haute-Normandie

ROUEN, le 07 JUIL. 2015

Direction de la santé publique
Pôle santé environnement

Affaire suivie par : Mireille NOËL

Tél : 02.32.18.32.36
Fax : 02.32.18.26.93
Mel : mireille.noel@ars.sante.fr

I:\ARS76-SANTE-ENVIRONNEMENT\02-EAU & LITTORAL\02-EAU POTABLE\Collectivités Uge\Dieppe-Maritime\Secteur Varengeville\DUP\Avis CA Long et Petit App juin 2015.doc

№ 359

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
de Haute-Normandie

à

Monsieur le Président
Dieppe Maritime
Chemin des Vertus
BP 22
76550 OFFRANVILLE

OBJET : Procédure d'instruction du dossier de déclaration d'utilité publique des forages situés sur la commune de Longueil et Petit-Appeville

P. J. : Copies avis des services

Monsieur le Président,

Suite à la consultation des services de l'Etat concernant votre demande visant à déclarer d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection des captages cités en objet, je vous joins copies des courriers reçus au cours de la consultation administrative.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Comme souligné dans son avis par la chambre d'agriculture, les informations relatives aux Plans de Prévention des Risques Naturels (Page 46 de l'étude préalable pour Longueil) lancés en 2013 (Page 48 de l'étude préalable pour Petit Appeville) et 2012 pourraient-elles être intégrées au dossier ?

Les informations suivantes sont à mettre à jour dans le dossier :

POUR LONGUEIL et PETIT-APPEVILLE :

- Comment est définie la zone d'étude ?
- Préciser les volumes annuels demandés pour les forages de Longueil et Petit-Appeville et le justifier par les besoins, préciser pour chaque ouvrage les informations individualisées (ex : paragraphe 3.3 dans les 2 dossiers comment sont répartis les 1000 m3/j),
- Préciser le code de l'entité hydrogéologique et la nature des matériaux du réseau de distribution,
- Les interconnexions ont-elles évolué depuis la constitution du dossier, des travaux ont-ils commencé ?(on a pu noter une différence entre le paragraphe 3.2.4 et 3.4,le premier indique que l'interconnexion n'est utilisée qu'en cas de secours et le deuxième indique qu'elle ne l'est plus compte tenu des pressions affectées au réseau.),
- Décrire les modalités d'information de l'autorité sanitaire en cas de pollution de la ressource ou de non-conformité de la qualité des eaux,
- Faire figurer dans l'appréciation sommaire des dépenses le coût des études menées à ce jour,
- Dans la notice explicative, préciser les communes concernées par le périmètre de protection éloignée.

POUR LONGUEIL EXCLUSIVEMENT :

- Dans le paragraphe 7.2.1, la norme de la turbidité est à 2 NFU et non pas 1.8 comme surlignée sur le graphique,
- D'après le diagnostic du forage, de nombreuses concrétions sont présentes, obstruant une bonne partie des crépines et cependant la conclusion indique un bon état du forage ?
- Il semble qu'il y ait une erreur de dénomination des parcelles 12 à 17 sur la commune de Longueil, dans le résumé technique (p13),
- Dans l'évaluation du coût de la mise en place des périmètres, quel est l'usage des parcelles AC5 et AC 12 ? Si AC 5 est un bâtiment, est-il pertinent de le prendre en compte dans le chiffrage ?

POUR PETIT-APPEVILLE EXCLUSIVEMENT :

- Mettre à jour les informations relatives au diagnostic de l'assainissement non collectif des 2 habitations les plus proches des forages,
- Préciser le résultat du diagnostic envisagé par la chambre des métiers en 2014 concernant la vérification de la nature des installations de stockages pour la station de carburants Elan (p53 de l'étude préalable).

Enfin, en ce qui concerne le contenu du dossier relatif à l'autorisation de prélèvement, la DDTM, bureau de la police de l'eau demande les compléments suivants :

- Indicateur BEQESU et BEQESO (Longueil et Petit appeville),
- Viser la rubrique 1.2.1.0 (Petit Appeville).

Je vous demande de prendre en compte les remarques formulées ci-dessus afin de constituer les dossiers d'enquête publique (10 exemplaires), qu'il conviendra de m'adresser pour permettre de procéder à l'enquête publique.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Po/ Le directeur général
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Emmanuelle MARTIN

Copie :
- Calligée, 1 rue de la Noë, BP 82118 44321 Nantes Cedex 03
- DDTM - SRMT/BPE - Cité Administrative - 2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN Cedex